

## Réunion du Conseil Municipal du 11 Juin 2013

Présents ou représentés : P. Blateyron, A. Boucheras, Y. Deplat, J.M. Ebely, A. Forestier, J. F. Lapaux, R. Mouton, J.L. Nicolaÿ, J. Perol, R. Langouët, C. Patier, S. Rougier

Absent : P. Courseyre

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Peynon. Il est d'abord procédé à la lecture du compte rendu de la réunion du 26 mars 2013, le procès verbal est approuvé à l'unanimité. Puis intervient l'examen de l'ordre du jour :

### **- Le point sur les travaux**

- Installations du Foot : les réparations sont terminées et la mise en sécurité est effectuée.
- Le local de musique est en cours de démolition. Un paysagiste va aménager ensuite cet endroit.
- La maison Pommier appartient maintenant à la commune. Toute l'électricité va être refaite.
- La salle de réunion de Tissonnières va être insonorisée par le personnel communal
- L'équipement de la cuisine de la Salle des Fêtes va être renforcé.
- Les travaux route d'Entraigues : une réunion aura lieu ce Jeudi avec le Conseil Général pour valider ce dossier qui va faire l'objet d'un appel d'offres par le Conseil Général (maîtrise d'ouvrage)
- Travaux de la voirie communale :

Monsieur le Maire expose que des travaux de voirie sont programmés dans le cadre du FIC 2014.

Compte tenu des travaux réalisés par le Conseil Général sur la RD1093 il conviendrait que puisse être effectuée la réfection de la voirie débouchant sur la 1093. Les dits travaux concernent : les têtes de chemins débouchant sur le RD1093, le chemin d'Entraigues et le chemin de Saint Laure.

Monsieur le Maire a sollicité une autorisation d'engager les travaux auprès du Conseil Général qui a répondu favorablement le 03 Juin 2013.

Parallèlement une consultation a eu lieu pour réaliser les dits travaux ; trois entreprises ont répondu :

- \* Brosson La Monnerie le Montel pour 48 983,50 €
- \* Auvergne Entretien routier de Saint Gervais d'Auvergne pour 61 761,00 €
- \* Guintoli \_ Pont du Château pour 44 985,96 €

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise Guintoli.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise et autorise le Maire à signer le marché et à donner l'ordre à l'entreprise de réaliser les dits travaux.

- Extension de l'école :

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de construire un ensemble de classe et préau jouxtant le bâtiment actuel. Il indique qu'une délibération a été prise en début d'année afin de positionner le dossier dans les différentes instances pouvant apporter leur contribution financière. Le Conseil Général a été sollicité dans le cadre du FIC 2013.

Monsieur le Maire rappelle la procédure conduite pour l'extension de l'école publique de Joze (procédure adaptée ; article 28 du Code). L'avis d'appel à la concurrence a été publié par la Montagne le Samedi 30 Mars 2013.

La date limite des offres était le 30 Avril 2013. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le même jour à 17 h 30. Le temps que l'architecte étudie les offres, il a remis son rapport le 7 Mai 2013 (tableau d'analyse des offres).

Le Conseil Municipal

- adopte à l'unanimité le choix des entreprises
- autorise le Maire à signer les marchés et à faire toutes les formalités administratives relatives aux marchés publics.

### **- Questions diverses**

- Maisons fleuries : les notations auront lieu Samedi 6 Juillet

- Projet Parc éolien sur le territoire des communes de Saint André le Coq et Saint Ignat : le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité

### **- Projet de PPRNPI**

Monsieur le Maire expose qu'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRNPI) est en projet et se substituera au Plan des Surfaces Submersibles (PSS) de l'Allier.

Ce projet a donné lieu à concertation et des suggestions ont été retenues et vont dans le bon sens notamment l'intégration dans la zone constructible du bâti existant.

Aussi Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à ce projet.